



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE  
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA  
M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 10  
JANVIER 1991, A 20H00.

Etaients présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet suppléant  
Monsieur Pierre Beaugard, conseiller  
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller  
Monsieur Roger Brouard, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Marcel Dulude, conseiller  
Monsieur Georges Florès, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller  
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller  
Monsieur Denis Viens, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

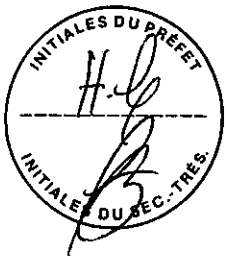
Etait absent :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait  
également à la séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraor-  
dinaire du 6 décembre 1990
3. Nomination au poste de préfet suppléant
4. Demande d'avis : règlements d'emprunts
  - 4.1 Ville de St-Bruno-de-Montarville : règlements  
numéros 1449 et 1450
5. Valorisation des feuilles par compostage
6. Coupe d'arbres dans les bois de protection
7. Révision de la zone agricole permanente
8. Gestion des déchets
  - 8.1 Entente habilitant la M.R.C.
  - 8.2 Centre de tri régional
9. Avis de conformité : plan d'urbanisme de Carignan
10. Remblayage à l'île Sainte-Marie : acceptation des  
travaux



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

11. Demande d'avis Hydro-Québec : projet Boucherville - St-Césaire
12. Embauche d'une secrétaire-réceptionniste temporaire
13. Poste d'inspecteur régional
14. Académie des Grands Montérégiens : candidatures
15. Demandes d'appui
  - 15.1 M.R.C. Beauharnois-Salaberry
  - 15.2 M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
  - 15.3 M.R.C. Jardins-de-Napierville
16. Bordereau des comptes à payer
17. Correspondance
18. Affaires publiques
19. Divers
20. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

91-01-001

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points suivants :

- 19.1 Delta Bio-Gaz : valorisation des déchets
- 19.2 Paix dans le monde

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 1990

91-01-002

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 1990 a été remis aux membres du Conseil le soir même de la séance

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens

ET RESOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 1990 et d'en reporter l'adoption à la prochaine séance.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

91-01-003

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 3. NOMINATION AU POSTE DE PREFET SUPPLEANT**

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit la nomination d'un préfet suppléant;

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant est de deux (2) ans;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Trépanier a été nommé à titre de préfet suppléant à la séance du 22 novembre 1989, et ce, afin de compléter le terme de monsieur André-Guy Trudeau, soit jusqu'à la fin de 1990;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination du préfet suppléant pour les deux (2) prochaines années, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1993;

ATTENDU QUE seul monsieur Frédéric Trépanier a été mis en nomination;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Trépanier accepte d'assumer la charge de préfet suppléant

**EN CONSEQUENCE**

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU QUE monsieur Frédéric Trépanier soit et est nommé au poste de préfet suppléant pour les deux (2) prochaines années, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1993.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Monsieur Frédéric Trépanier remercie les membres du Conseil pour leur témoignage de confiance.

**POINT 4. DEMANDE D'AVIS : REGLEMENTS D'EMPRUNTS**

4.1 Ville de St-Bruno-de-Montarville : règlements numéros 1449 et 1450

**Règlement numéro 1449 :**

91-01-004

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 8 janvier 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution  
ou annotation

91-01-004  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'infrastructures d'aqueduc en zone non-agricole

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès  
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1449 de la ville de St-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement numéro 1450 :

91-01-005

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 8 janvier 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur l'acquisition d'immeubles pour fins de pavés et de rues en zone non-agricole

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès  
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1450 de la ville de St-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 5. VALORISATION DES FEUILLES PAR COMPOSTAGE

Monsieur Patrick Polan, ingénieur, présente avec diapositives à l'appui, un projet pilote de valorisation de feuilles pour fins de compostage. Ce projet a été réalisé à l'automne de 1990, dans un quartier de Mont Saint-Hilaire.

De plus, monsieur Polan remet à chaque membre du Conseil un document intitulé "Proposition de recherche et de démonstration pour la récupération et la valorisation de feuilles par voie de compostage".

POINT 6. COUPE D'ARBRES DANS LES BOIS DE PROTECTION

A la demande du Conseil, madame Diane Viau, de la firme de consultants Le Groupe Viau, présente les grandes lignes d'une étude réalisée pour le compte de la M.R.C. en novembre 1984, intitulée : "Le potentiel de mise en valeur du milieu naturel, M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu".

Suite à cette présentation générale et à des échanges, les membres du Conseil étudient deux (2) demandes particulières de monsieur Philippe Gemme concernant le bois de protection de Verchères, dont une partie est située à Saint-Marc-sur-Richelieu.

Il ressort de ces échanges qu'un avis de motion et une résolution sont déposés :

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR MONSIEUR CLAUDE VOYER, A L'EFFET QU'A UNE PROCHAINE SEANCE IL SERA PROPOSE POUR ADOPTION UN REGLEMENT POUR MODIFIER LES LIMITES DU BOIS DE PROTECTION IDENTIFIEES A L'ANNEXE 6.3 DU REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE. COPIE DU PROJET DE REGLEMENT EST DEPOSEE AVEC LE PRESENT AVIS.

Donné à Beloeil ce dixième jour de janvier 1991.

91-01-006

ATTENDU QU'une demande a été déposée au Conseil afin de procéder à du déboisement pour fins de mise en culture dans une partie du bois de Verchères;

ATTENDU QUE le bois de Verchères est identifié comme bois de protection tant au règlement de contrôle intérimaire qu'au Schéma d'Aménagement et que l'intervention demandée n'est pas autorisée;

ATTENDU QU'il y a eu une rencontre avec l'intéressé et l'U.P.A., cette dernière ayant déposé un mémoire afin que la coupe du bois pour fins de mise en culture soit permise mais en fonction d'une série d'exigences particulières;

ATTENDU QUE de l'avis du Conseil il y a lieu d'aller plus à fond dans les réflexions avec l'U.P.A.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

No de résolution  
ou annotation

91-01-006  
(suite)

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU DE poursuivre les réflexions avec l'U.P.A. afin d'identifier des critères et des exigences pouvant être inclus au Schéma d'Aménagement pour permettre la coupe d'arbres pour fins de mise en culture, dans les bois de protection identifiés au Schéma d'Aménagement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 7. REVISION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Conséquemment au dépôt de la troisième proposition de la Commission de protection du territoire agricole, les membres du Conseil conviennent de ce qui suit :

- . convoquer une rencontre avec les commissaires dans la semaine du 28 janvier 1991 afin que les municipalités insatisfaites puissent soumettre de nouvelles demandes;
- . convoquer dans la semaine du 21 janvier 1991 une rencontre entre l'U.P.A. St-Jean-Valleyfield, les villes de Chambly et de Carignan et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;
- . les villes de Beloeil et d'Otterburn Park se chargent elles-mêmes de rencontrer l'U.P.A. St-Hyacinthe.

POINT 8. GESTION DES DECHETS

8.1 Entente habilitant la M.R.C.

91-01-007

ATTENDU QUE quatorze (14) municipalités de la M.R.C. ont adhéré à une entente habilitant la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à exploiter des systèmes de gestion des déchets;

ATTENDU QUE cette habilitation est en voie d'être autorisée par la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE pour une meilleure efficacité il y a lieu de former, au sein des membres du Conseil, un comité sur la gestion des déchets

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès  
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE dans le cadre de l'entente habilitant la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à exploiter des systèmes de gestion des déchets, un comité sur la gestion des déchets soit et est formé.



No de résolution  
ou annotation

91-01-007  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

QUE ledit comité soit et est composé en plus du préfet, des membres suivants : messieurs Julien Bussière, Bernard Gagnon, Paul-André Perreault et Frédéric Trépanier.

ADOpte A L'UNANIMITE

8.2 Centre de tri régional

Face à la demande d'adhésion à une entente pour la réalisation d'un centre de tri régional, regroupant les municipalités des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de Lajemmerais, de Champlain et de Roussillon, les membres du Conseil conviennent de reporter leur décision à la prochaine séance. Toutefois treize (13) des quatorze représentants, des municipalités concernées par l'entente, ont signifié leur accord, seul le représentant de Chambly ne pouvait statuer, son conseil local ne s'étant pas encore prononcé.

POINT 9. AVIS DE CONFORMITE : PLAN D'URBANISME DE  
CARIGNAN

91-01-008

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE ledit plan a été transmis au Conseil de la M.R.C. pour avis, en date du 15 octobre 1990, et ce, conformément aux dispositions de l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la M.R.C. s'est vu accorder un délai pour émettre son avis, ne pouvant procéder dans le délai prescrit à l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan a été soumis au Comité consultatif d'aménagement pour fins de recommandations, et ce, conformément à la politique interne de fonctionnement établie par le Conseil;

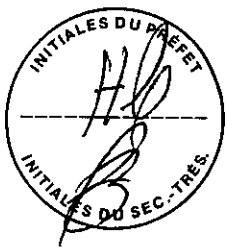
ATTENDU QUE le Comité, à son assemblée du 10 décembre 1990, a formulé au Conseil une série de recommandations visant à modifier le plan d'urbanisme de Carignan pour le rendre conforme au Schéma d'Aménagement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'aménagement et de demander à la ville de Carignan d'effectuer les modifications suivantes à son plan d'urbanisme, à savoir :

- que la fonction commerciale aux abords de la route 112 ne soit réalisable que si le secteur en question est exclu de la zone agricole permanente;



No de résolution  
ou annotation

91-01-008  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- . d'apporter les précisions nécessaires pour une délimitation claire du secteur de Construction Désourdy;
- . d'inclure les dispositions nécessaires pour assurer la conservation du caractère panoramique de la route 223;
- . d'identifier le point de captage de l'usine de filtration de la S.E.C.T.-Eau et d'inclure les dispositions visant à protéger ce point de captage;
- . de faire concorder les limites de l'affectation "protection" à celles du Schéma d'Aménagement, en particulier pour le bois chevauchant les limites municipales de Carignan avec Saint-Basile-le-Grand;
- . que les fonctions et usages compatibles avec l'affectation agricole ne constituent pas des affectations distinctes.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. REMBLAYAGE A L'ILE SAINTE-MARIE : ACCEPTATION DES TRAVAUX

91-01-009

ATTENDU QUE "Les Placements Arclo inc." avait procédé au remblayage des lots 358-1-24 à 358-1-29 à l'île Sainte-Marie dans la ville de Carignan;

ATTENDU QUE les travaux avaient été exécutés en zone d'inondation à récurrence de vingt (20) ans et contrevenaient ainsi aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE suite à un jugement de la cour supérieure, le contrevenant s'est vu forcé de remettre les lieux dans leur état d'origine, soit en fonction d'une prise de niveau apparaissant à un plan daté du 26 septembre 1986;

ATTENDU QUE le contrevenant a remis les lieux en état, comme en fait foi le certificat de monsieur Laurent Véronneau, arpenteur-géomètre, daté du 9 octobre 1990

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault  
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU QUE les travaux réalisés par "Les Placements Arclo inc" sur les lots 358-1-24 à 358-1-29 à l'île Sainte-Marie dans la ville de Carignan sont à la satisfaction du Conseil.

ADOpte A L'UNANIMITE





No de résolution  
ou annotation

91-01-010

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 11. DEMANDE D'AVIS HYDRO-QUEBEC : PROJET BOUCHER-  
VILLE - ST-CESAIRE

ATTENDU QUE Hydro-Québec désire réaliser des travaux sur la ligne de haute tension "Boucherville - St-Césaire";

ATTENDU QUE les travaux consistent en une légère modification du tracé, un changement des pylônes et des mesures d'atténuation;

ATTENDU QUE le projet est aussi accompagné d'un programme de mise en valeur accordant aux municipalités concernées un montant d'argent équivalent à 1% du budget total du projet;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Hydro-Québec, mandataire du gouvernement du Québec, requiert l'approbation du Conseil;

ATTENDU QUE les travaux sont conformes aux dispositions du Schéma d'Aménagement et du règlement de contrôle intérimaire et qu'il s'agit de la réfection d'une infrastructure déjà existante

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Denis Viens  
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu DE donner un avis favorable à Hydro-Québec quant au projet concernant la ligne de haute tension Boucherville - St-Césaire, à savoir : modification du tracé, modification d'une série de pylônes, mesures d'atténuation.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 12. EMBAUCHE D'UNE SECRETAIRE-RECEPTIONNISTE  
TEMPORAIRE

91-01-011

ATTENDU QUE madame France Blain, secrétaire-administrative, est en congé de maternité;

ATTENDU QUE ce congé se prolongera jusqu'à la fin de juillet 1991;

ATTENDU QUE ce congé occasionne un surcroît de travail aux deux (2) autres secrétaires en place;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher une secrétaire-réceptionniste sur une base temporaire afin d'assurer une meilleure répartition des tâches

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans



No de résolution  
ou annotation

91-01-011  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RESOLU D'embaucher madame Caroline Geoffrion à titre de secrétaire-réceptionniste, et ce, sur une base temporaire, son mandat prenant fin le 30 août 1991;

QUE madame Caroline Geoffrion soit et est rémunérée à raison de 315,00 \$ par semaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POINT 13. POSTE D'INSPECTEUR REGIONAL**

Le directeur général dépose un document relatif à l'embauche d'un inspecteur régional où on y retrouve : la description de tâches et les exigences au niveau du candidat à retenir.

Suite à des échanges sur la question et suite à la prise de position du représentant de la ville de Beloeil à l'effet qu'il n'endosse pas l'ouverture d'un tel poste suivant la description de tâches présentée, les membres du Conseil conviennent de reporter l'étude du point à la prochaine séance.

**POINT 14. ACADEMIE DES GRANDS MONTEREGIENS : CANDIDATURES**

Les membres du Conseil n'ont identifié aucun candidat face aux mises en nominations dans le cadre de l'Académie des grands montréalais organisée par la S.M.D..

**POINT 15. DEMANDES D'APPUI**

15.1 M.R.C. Beauharnois-Salaberry

**PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 30 :**

ATTENDU QUE l'ensemble des intervenants socio-économiques de la Montérégie, les différentes municipalités et plus particulièrement les M.R.C. de Beauharnois-Salaberry, Roussillon, Champlain, Haut-St-Laurent et Vaudreuil-Soulanges ont admis l'urgence de relier le sud-ouest du Québec au réseau autoroutier de la région de Montréal;

ATTENDU la situation économique peu dynamique qui affecte le sud-ouest due à l'absence de son intégration au réseau routier périphérique de la région de Montréal;

ATTENDU la crise amérindienne de l'été dernier qui a affecté une situation économique déjà très affaiblie dans le sud-ouest;

ATTENDU QUE monsieur Benoît Bouchard lorsqu'il était ministre des Transports du Canada a annoncé le 14 juillet 1988 que le gouvernement fédéral construirait un pont sur le canal de Beauharnois permettant de proposer un tracé continu;

91-01-012



No de résolution  
ou annotation

91-01-012  
(suite)

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'ex-ministre des Transports, monsieur Marc-Yvan Côté avait fait de l'autoroute 30 le dossier prioritaire du plan de transport de la région de Montréal;

ATTENDU QUE suite aux nombreuses représentations d'organismes du milieu, le ministère des Transports du Québec refuse de dévoiler le tracé définitif de l'autoroute 30 entre Brossard et Valleyfield;

ATTENDU QUE ce refus stratégique du ministère des Transports du Québec permet de gagner du temps et de reporter continuellement l'échéancier de réalisation du prolongement de l'autoroute 30;

ATTENDU QUE les M.R.C. concernées par le prolongement de l'autoroute 30 s'entendent sur un échéancier de réalisation

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Rosaire St-Germain  
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE le gouvernement du Québec soit et est informé de l'échéancier de réalisation exigé par le milieu, tel que soumis par la M.R.C. Beauharnois-Salaberry.

QUE le gouvernement du Québec dépose le tracé définitif entre Brossard et Valleyfield pour le 1<sup>er</sup> janvier 1991.

QUE le gouvernement du Québec accepte intégralement l'échéancier de réalisation établi par le milieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

15.2 M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau

### TARIFICATION DES DOCUMENTS D'ÉVALUATION AUX COMMISSIONS SCOLAIRES :

91-01-013

ATTENDU QUE depuis juin 1990, les commissions scolaires du Québec sont autorisées à percevoir une taxe foncière sur l'ensemble des immeubles imposables d'une municipalité au taux de 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

ATTENDU QU'afin d'imposer cette taxe, les commissions scolaires utilisent les rôles d'évaluation de chacune des municipalités;

ATTENDU QUE ce 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation représente en moyenne, au niveau provincial, 25% des taxes imposées sur les biens fonciers;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

No de résolution  
ou annotation

91-01-013  
(suite)

ATTENDU QUE selon les statistiques du ministère des Affaires municipales, le taux moyen de taxation dans les municipalités locales au Québec en 1990 était de 1,76 \$ du 100 \$ d'évaluation inscrite au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE la moyenne des rôles d'évaluation représente 85% de la valeur marchande des immeubles (niveau médian moyen 85%). Nous pouvons donc considérer, que le taux moyen de taxation municipal est de 1,50 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

ATTENDU QU'actuellement, les commissions scolaires légalement paient aux municipalités que 0,30 \$ pour chaque inscription apparaissant au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE ce montant représente moins de 5% des coûts totaux des services d'évaluation;

ATTENDU QUE l'application de l'ensemble des règlements gouvernementaux, en ce qui a trait à la confection, la mise à jour, etc... des rôles d'évaluation engendre des coûts de plus en plus élevés pour produire un document de valeur;

ATTENDU QUE les commissions scolaires du Québec étaient fières de réintégrer le champs d'impôt foncier;

ATTENDU QUE le pouvoir de taxer comporte aussi les devoirs d'assumer les coûts des documents qui servent à cette taxation

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au ministre des Affaires municipales du Québec, monsieur Claude Ryan, de légiférer afin de modifier la Loi sur la fiscalité municipale pour permettre aux commissions scolaires d'assumer 25% des coûts annuels reliés au service global de l'évaluation foncière des municipalités et des commissions scolaires du Québec.

ADOpte A L'UNANIMITE

15.3 M.R.C. Jardins-de-Napierville

TAXES SCOLAIRES :

91-01-014

ATTENDU QUE les comptes de taxes scolaires ont subi une augmentation substantielle pour les propriétaires;

ATTENDU QUE les commissions scolaires n'ont pas mis suffisamment en lumière la portée véritable des politiques annoncées et que cette hausse n'était pas prévue au budget des citoyens;



No de résolution  
ou annotation

91-01-014  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU la conjoncture économique actuelle du Québec et qu'au surplus cette charge supplémentaire arrive en pleine période de récession qui se fait sentir sévèrement chez nous;

ATTENDU QUE les municipalités accordent le privilège de payer les comptes de taxes en deux versements

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès  
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le même privilège soit et est accordé aux propriétaires, soit de payer le compte de taxes scolaires en deux (2) versements, ce qui apparaît comme une mesure équitable dans les circonstances.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 16. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

91-01-015

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Denis Viens  
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #91-01, de chèque #3797 à chèque #3843, chèque #S2567 à chèque #S2587 et chèque S2615 à chèque S2629 pour un montant total de 62 730,22 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 17. CORRESPONDANCE

- 91-001 22-10-90 Lettre de MONSIEUR DENIS FAFARD, chargé de projet, OPTION AMENAGEMENT INC., nous demandant des informations supplémentaires afin de compléter une analyse faite sur tous les schémas d'aménagement du Québec.
- 91-002 16-11-90 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAI, nous transmettant copie de l'avis spécial envoyé aux membres du bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu.
- 91-003 16-11-90 Lettre de MONSIEUR RAYMOND MILETTE, coordonnateur-santé, CENTRE HOSPITALIER HONORE-MERCIER INC., nous transmettant le rapport final de l'Opération S.I..
- 91-004 19-11-90 Lettre de MADAME JOANE CHARPENTIER, agente responsable, HABITATIONS PAREL INC., nous demandant copies de toutes les correspondances concernant les affectations budgétaires des programmes P.A.R.C.Q. et P.R.I.L..



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 91-005 19-11-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement #827 pour approbation du Conseil.
- 91-006 20-11-90 Lettre de MONSIEUR PATRICK POLAN, consultant en environnement, demandant une rencontre avec le Conseil afin de présenter un exposé sur le compostage de feuilles (résidus organiques).
- 91-007 20-11-90 Lettre de MONSIEUR G. LAMETTI, ingénieur, ICI CANADA INC., nous informant de la reprise de l'exploitation de SABAG à l'usine de McMasterville.
- 91-008 21-11-90 Lettre de MONSIEUR ROBERT F. WEEMAES, directeur général, VILLE DE BELOEIL, nous avisant d'une augmentation de 5% sur le loyer, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991.
- 91-009 23-11-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL GAUMOND, conseiller en communication, HYDRO-QUEBEC, nous avisant d'une rencontre concernant les mesures d'atténuation se rapportant au remplacement de lignes à la traversée du Richelieu.
- 91-010 27-11-90 Lettre de M<sup>e</sup> ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, nous avisant que le dossier Les Placements A. L'Ecuyer Inc. (Arclo) est considéré comme définitivement fermé.
- 91-011 27-11-90 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la résolution #2843-90 concernant le prolongement de l'autoroute 30.
- 91-012 28-11-90 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant la résolution #90-478 concernant l'élaboration du plan d'urbanisme.
- 91-013 28-11-90 Lettre de MADAME MICHELE LABERGE, directrice de l'aménagement, MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, nous demandant de remplir une fiche technique concernant le site de Chambly dans le but d'un aménagement hydroélectrique.
- 91-014 28-11-90 Lettre de MONSIEUR PHILLIP EDMONSTON, DEPUTE DE CHAMBLY, concernant les problèmes causés par les ruisseaux verbalisés à Otterburn Park.
- 91-015 28-11-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-GUY GAUDETTE, président, COMITE DE PROTECTION DU MONT SAINT-BRUNO, nous transmettant un mémoire sur le projet de plan d'urbanisme.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 91-016 28-11-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR REMI DROUIN, chef du service municipal, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, adressée à MONSIEUR JACQUES DEMEULES, D.D.S. INC., transmettant un avis de correction pour entreposage illicite de boues de fosses septiques.
- 91-017 29-11-90 Lettre de M<sup>e</sup> ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, nous avisant que l'affaire Jules Gareau sera entendue par la Cour supérieure le 11 décembre 1990.
- 91-018 30-11-90 Lettre de MONSIEUR PIERRE RONDEAU, secrétaire-trésorier gérant, M.R.C. DE LA VALLEE-DE-LA-GATINEAU, transmettant la résolution #1990-R-AG1068 concernant les tarifications de documents d'évaluation aux commissions scolaires.
- 91-019 03-12-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR WILDOR VIGEANT, maire, MUNICIPALITE DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU PAROISSE, concernant la demande de prolongement de délai pour adoption du plan d'urbanisme.
- 91-020 03-12-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR FERDINAND BORREMANS, maire, MUNICIPALITE DE McMASTERVILLE, concernant la demande de prolongement de délai pour adoption du plan d'urbanisme.
- 91-021 03-12-90 Lettre de M<sup>e</sup> ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, nous avisant que la requête de démolition dans la cause de Francine Boisclair Marsan sera entendue par la Cour supérieure le 24 janvier 1991.
- 91-022 04-12-90 Lettre de M<sup>e</sup> ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant divers comptes pour honoraires professionnels.
- 91-023 04-12-90 Lettre de MONSIEUR SAM L. ELKAS, ministre, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, relativement au prolongement de l'autoroute 30.
- 91-024 05-12-90 Lettre de M<sup>e</sup> CONRAD DELISLE, avocat, HEBERT DENAULT DELISLE, nous transmettant 17 exemplaires de l'entente sur la gestion des déchets pour signature des corporations locales.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 91-025 05-12-90 Lettre de MADAME RENEE PELLAND LEGENDRE, vice-présidente, L.I.E.N., transmettant une pétition pour le projet d'enfouissement des déchets de Désourdy.
- 91-026 06-12-90 Lettre de MONSIEUR JULIEN BUSSIERE, maire, VILLE DE BELOEIL, concernant la troisième proposition de la C.P.T.A.Q..
- 91-027 06-12-90 Lettre de MONSIEUR JACQUES PROULX, président général, L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES MAISON DE L'U.P.A., transmettant les formulaires d'inscription pour les Etats généraux du monde rural.
- 91-028 11-12-90 Lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution #12-90-416 relativement à la révision de la zone agricole permanente.
- 91-029 11-12-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR GEORGES FLORES, maire, VILLE DE CHAMBLY, concernant la demande de prolongement de délai pour adoption du plan d'urbanisme.
- 91-030 11-12-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR ROSAIRE SAINT-GERMAIN, maire, MUNICIPALITE DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU VILLAGE, concernant la demande de prolongement de délai pour adoption du plan d'urbanisme.
- 91-031 13-12-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, transmettant l'avis de publication pour l'entente sur la gestion des déchets.
- 91-032 13-12-90 Lettre de MONSIEUR PAUL-ANDRE PERREAULT, maire, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la correspondance reçue de POUPART & POUPART AVOCATS concernant le dossier "Les Placements A. L'Ecuyer Inc.", pour dépôt à la prochaine séance.
- 91-033 13-12-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL GAUMOND, conseiller en communication, HYDRO-QUEBEC, nous demandant un avis écrit concernant le remplacement de lignes entre les postes Boucherville et Saint-Césaire.
- 91-034 14-12-90 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et coordonnateur, M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant copie certifiée de la résolution #1990-1980T concernant l'échéancier de réalisation de l'autoroute 30.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 91-035 14-12-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, transmettant les certificats de publications des règlements #900-1 et #105-1.
- 91-036 14-12-90 Lettre de MONSIEUR CLAUDE MORIN, service du cadastre, MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, accusant réception de notre lettre concernant la délivrance du certificat de conformité des règlements pour la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Village.
- 91-037 17-12-90 Lettre de MONSIEUR JEAN TETRAULT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, transmettant la résolution #90-11-180 concernant l'échéancier de réalisation de l'auto-route 30.
- 91-038 17-12-90 Lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant un document afin de faciliter la compréhension de la nouvelle loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 91-039 17-12-90 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant le réaménagement budgétaire 1990.
- 91-040 18-12-90 Lettre de MADAME CECILE OUELLET, LE COMITE DES CITOYENS QUARTIER #2, appuyant la M.R.C. dans le dossier "Rest-au-bar de l'eau".
- 91-041 18-12-90 Lettre de MADAME CELINE VERRET, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le procès-verbal de l'assemblée du bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Lajemmerais.
- 91-042 19-12-90 Lettre de M<sup>e</sup> ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, nous avisant que l'audition de la requête en démolition dans le dossier Jules Gareau est reportée.
- 91-043 19-12-90 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., relativement aux négociations avec le Gouvernement pour une facture de plus d'un demi-milliard aux municipalités.
- 91-044 20-12-90 Lettre de M<sup>e</sup> ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant la décision rendue par la C.P.T.A.Q. dans le dossier Entreprise S. Vary Ltée.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 91-045 21-12-90 Lettre de MADAME NICOLE INKEL, secrétaire-trésorière, M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, transmettant la résolution #1990-12-249 concernant les taxes scolaires.
- 91-046 21-12-90 Lettre de M<sup>e</sup> ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant un compte pour honoraires professionnels pour le dossier "Les Placements Arclo Inc."
- 91-047 21-12-90 Lettre de M<sup>e</sup> ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant copie de la lettre adressée au procureur dans l'affaire Guy Tardif.
- 91-048 21-12-90 Lettre de MONSIEUR GERVAIS DESOURDY, DESOURDY, nous transmettant une offre de service pour le traitement et la valorisation des déchets.
- 91-049 03-01-91 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITE DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU VILLAGE, nous transmettant la grille d'évaluation du coût de la voirie locale.
- 91-050 03-01-91 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CARON, avocat, MINISTERE DE LA JUSTICE, concernant la réglementation du cours d'eau Desgranges.
- 91-051 03-01-91 Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, HEBERT DENAULT DELISLE, nous transmettant un compte pour services professionnels pour le dossier "Les constructions Désourdy Inc."
- 91-052 03-01-91 Lettre de M<sup>e</sup> ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous avisant que le dossier "Paroisse de St-Charles & M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu c. Louis Fontaine" est considéré comme terminé et nous transmet le compte pour honoraires professionnels.
- 91-053 03-01-91 Lettre de MONSIEUR GERMAIN LEFEBVRE, président, AGRO BIO CONTROLE INC., demandant l'accord de la M.R.C. pour l'agrandissement d'un bâtiment.
- 91-054 03-01-91 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le compte-rendu de la rencontre des représentants des municipalités signataires de l'entente intermunicipale portant sur l'étude de faisabilité d'un centre de tri sur le territoire.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 91-055 03-01-91 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution #90-202 concernant le Comité du Conseil et délégués aux organismes.
- 91-056 03-01-91 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., nous transmettant copies des lettres envoyées aux municipalités pour cotisation annuelle.
- 91-057 03-01-91 Lettre de MONSIEUR MARIO GAGNE, architecte, nous transmettant une offre de service comme agent de livraison des programmes d'aide à la restauration des logements.
- 91-058 03-01-91 Lettre de MADAME JOSEE RACICOT, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant copie conforme du plan d'urbanisme pour approbation du Conseil.
- 91-059 03-01-91 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., relativement à la stratégie d'action dans les négociations avec le Gouvernement.
- 91-060 03-01-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR ROGER BROUARD, maire, MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, concernant la demande de prolongement de délai pour adoption du plan d'urbanisme.
- 91-061 03-01-91 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant la résolution #90-12-1497 concernant la tarification des documents d'évaluation aux commissions scolaires.
- 91-062 04-01-91 Lettre de MADAME PIERRETTE HEBERT, MOUVEMENT ECOLOGIQUE DU HAUT-RICHELIEU, demandant copie de l'entente entre la M.R.C. et Les Placements Arclo Inc.

PUBLICATIONS DU MOIS DE DECEMBRE 1990

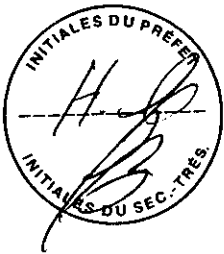
Gazette officielle du Québec	no.45 7 nov. 1990
Le bulletin	vol.1, no.4 12 nov. 1990
Gazette officielle du Québec	no.46 14 nov. 1990



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Info +	vol.XI, no.14 21 nov. 1990
Municipalité	nov. déc. 1990
Gazette officielle du Québec	no.47 21 nov. 1990
Info forêt	no.14 nov. 1990
A.Q.M.E.	vol.2, no.9 oct. nov. 1990
Le bulletin	vol.1, no.5 26 nov. 1990
Loisir Rive-Sud	no.65 27 nov. 1990
Gazette officielle du Québec	no.48 28 nov. 1990
U.M.R.C.Q.	vol.15, no.6 déc. 1990
Urba	vol.11, no.11 déc. 1990, jan. 1991
Bulletin municipal	vol.X, no.4 déc. 1990
Gazette officielle du Québec	no.49 5 déc. 1990
Publiquip	vol.7, no.12 déc. 1990
L'autre information	déc. 1990
Commission municipale du Québec	1989 - 1990
Le bulletin	vol.1, no.6
Chantiers	vol.7, no.9 déc. 1990
Partenaires	vol.4, no.1 janvier 1991
Le récupérateur	déc. 1990
L'inspecteur	vol.4 novembre 1990
Sommet	vol.3, no.3 nov. déc. 1990
Cyclus	vol.1, no.6 décembre 1990



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 18. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Philippe Gemme intervient pour clarifier sa demande concernant le déboisement dans les bois de protection à Saint-Marc-sur-Richelieu.

Monsieur André Chagnon, de l'U.P.A. St-Hyacinthe, réitère l'intérêt pour l'U.P.A. de travailler de concert avec la M.R.C. dans le dossier du déboisement pour fins de culture dans des bois de protection.

POINT 19. DIVERS

19.1 Delta Bio-Gaz : valorisation des déchets

Le maire de Chambly invite les membres du Conseil à participer à une rencontre d'information touchant le procédé de traitement des déchets "Delta Bio-Gaz" qui aura lieu à Chambly le 19 janvier 1991 à 9 heures.

19.2 Paix dans le monde

ATTENDU QUE le conflit actuel au Moyen-Orient et plus particulièrement en Irak et au Koweït semble vouloir perdurer;

ATTENDU QUE des milliers de vies humaines sont déjà perdus;

ATTENDU QUE le conflit semble vouloir prendre une envergure telle qu'il risque de dégénérer en conflit mondial et de ce fait des centaines de milliers de vies humaines sont menacées;

ATTENDU l'implication de nombreux pays occidentaux, dont le Canada, dans ce conflit

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU DE demander à nos députés fédéraux d'exercer tous les moyens de pression dont ils disposent afin que le premier ministre du Canada, l'Honorable Brian Mulroney, initie auprès des autres dirigeants impliqués des solutions pacifiques pour régler le différent actuel au Moyen-Orient.

ADOpte A L'UNANIMITE

91-01-016



No de résolution  
ou annotation

91-01-017

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 20. CLOTURE DE LA SEANCE**


**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès**

**ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points  
à l'ordre du jour ayant été épuisés.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Il est 22 heures 30.**

  
**Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier**

  
**Honorius Charbonneau  
préfet**